

CONSEIL MUNICIPAL

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le huit avril deux mille quatre, à dix huit heures trente, le Conseil Municipal de la ville de Meaux s'est réuni dans les salons d'honneur de l'Hôtel de Ville, sur une convocation en date du deux avril deux mille quatre, en exécution de l'article L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ETAIENT PRESENTS : M. ANZIANI, Maire

M. COPÉ, M. POTIER, M. MORIN, M. PARIGI, M. LACROIX, M. ALLARD, Mme HERICHER, Mme VAISSIERE, M. POURQUOI, M. LOCICIRO, Mme PEVERI, M. AUGÉY Adjoint au Maire,

Mme JACQUET, M. BERNARD, M. MERAT, Mme LUZI, M. FERNANDEZ, Mme WEBER, M. SURVILLE, Mme CHARRIER, Mme BERNARD, Mme NOUBLANCHE, Mme CHAPON, Mme GILEWSKI, Mme HEBERT, M. BIYOUUDI, Mme MENNESSON, M. FIDELIN, Mme DUSSOURT, M. TAITOUS, Mme CHEVAIS-MANRESA, Mme ISSAD-MONCADE, Mme LETENEUR, M. PATRON, Mme BRICQ, M. MAVRÉ, M. GERPHAGNON et M. BRAS.

M. RODRIGUES, M. HELIM, Mme BELKACEM-OUBOUHOU et Mlle DUCASTEL ont donné respectivement pouvoir à M. PARIGI, Mme PEVERI, Mme CHAPON et M. LOCICIRO.

Mme MENNESSON est désignée comme secrétaire de séance.

Date de Notification
Date d'Affichage 16 AVR. 2004
Date de Transmission à la Sous Préfecture
N° de Délibération 04041401
Direction de l'Eau et de l'Assainissement

REÇU
20.04.04 004360
SOUS-PREFECTURE de
DE MEAUX
SOUS-PREFECTURE
(Seine-et-Marne)

Objet : Adoption du règlement d'assainissement

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains et notamment l'article 93,

VU le décret n° 2003-408 du 28 avril 2003 pris en application de l'article 93 de la loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 et relatif à l'individualisation des contrats de fourniture d'eau,

CONSIDÉRANT qu'il convient de modifier le règlement d'assainissement entré en application en 1990,

VU le règlement d'assainissement ci-annexé,

OUI M. POTIER, Rapporteur en Conseil Municipal,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

ADOpte le règlement d'assainissement ci-annexé.

Le Maire

Ange ANZIANI